

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

REUNION PUBLIQUE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DU CHAMPEL — BIONNAY- LES MARGAGNES

Elus présents

Monsieur le Maire, Véronique Clévy, Marie Christine Favre, Corinne Colin, Michel Stropiano, Nathalie Deschamps

Services municipaux présents : Marc Sirop, Joël Jiguet, Laurent Claudel

Monsieur le Maire salue l'assemblée et rappelle que le rythme calendaire de ce rendez-vous avec les habitants du secteur Bionnay, Champel,... a été institué à deux réunions dans le mandat.

Concernant le choix de l'entreprise chargée du chantier de réfection des réseaux du village de Bionnay, Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas possible de refuser la candidature d'une entreprise au prétexte d'une mauvaise tenue d'un chantier antérieur.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que ce type de travaux sont majoritairement financés via la redevance eaux/assainissement et non l'impôt direct (taxe d'habitation/taxe foncière). Le choix du positionnement du trottoir (à l'opposé des habitations) s'est fait dans une logique de sécurisation du cheminement piétonnier vis-à-vis des accès privés, la largeur de la voie de circulation a été maintenue.

Un habitant s'interroge sur la finalisation concrète des travaux. Des traces de peinture, des janolènes en attente restent apparents. Monsieur le Maire assure que les travaux à la charge de la Commune sont achevés. En revanche les janolènes émergeant du sol sont au bénéfice de futurs travaux de câblage pour l'effacement des réseaux Enedis et Orange, évitant ainsi de nouvelles tranchées sur voie publique.

Suite à une question sur le rétrécissement de la route départementale (pose de trottoirs de chaque côté de la voie, passage à un gabarit de 5,80 de la route), Monsieur le Maire précise que cette largeur de voie répond aux normes de circulation en agglomération demandées par le Conseil départemental. L'objectif est de faire ralentir la vitesse du trafic routier. Le nombre d'accidents sur cette partie de route nécessitait un renforcement de mesure de sécurité.

En complément, un riverain interroge la signalétique cycliste sur les trottoirs et le bord de route. Monsieur le maire rappelle que cette zone est un espace partagé avec les vélos. Les cyclistes peuvent se situer soit sur le trottoir, soit sur la route. Cet aménagement est d'autant plus important pour les jeunes enfants qui se déplacent en autonomie entre les villages de la Commune.

Le débouché de la route du Châble/RD 902 est signalé par les riverains comme dangereux. Le manque de visibilité du fait du positionnement de l'abri bus et d'une haie privative, impose aux automobilistes de s'avancer dangereusement en bord de voie. Monsieur le Maire demande aux services techniques de se rendre sur place est d'analyser la situation.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Le déploiement numérique est relevé par les riverains comme trop lent. Monsieur le Maire précise que la fibre a été posée sous la route des Contamines depuis environ 10 ans, pour répondre aux exigences de surveillance de la poche d'eau de Tête Rousse. La problématique se situe dans la non volonté de la part de la société Orange de commercialiser l'accès individuel à la fibre. Il est également évoqué le déploiement par le Syane d'une fibre départementale d'ici 1 an. A l'issue de ce déploiement, une mise en concession d'exploitation sera faite et devrait permettre la mise en commercialisation auprès des habitants. De plus, Monsieur le Maire précise que la société Pactoo installe une technologie hertzienne sur le territoire. Le Conseil municipal du 19 décembre étudiera le projet de pose d'une antenne relais sur le secteur du Bettex.

Une riveraine évoque le devenir de l'ancienne cabane de stockage des containers à poubelles dans le village de Bionnay. Son positionnement entraîne une difficulté de visibilité pour les riverains sortant de leur domicile. La décision de supprimer ce bâtiment est acté.

Un riverain du village du Champel évoque les évacuations d'eaux pluviales sur la voie publique, apportant en période hivernale une couche de glace extrêmement dangereuse. Monsieur le Maire demande aux services techniques de prendre l'attache des propriétaires pour leurs rappeler leur obligation de se connecter au réseau d'eau pluvial ou de créer sur leur propriété un puit perdu.

Il est également évoqué la vitesse des VTT dans la traversée du village du Champel. La voie est étroite est les habitations sont en débouché direct avec la voie publique.

Les travaux de confortement du pied de talus ava, propriété de Monsieur Chambet au chemin du creux sont terminés. L'ouvrage a été financé par RTE qui a entrepris en parallèle le confortement de son pylône. Une habitante interpelle néanmoins Monsieur le Maire sur la stabilité de ce talus et de son érosion lors d'événements pluvieux. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une propriété privée.

Après échange sur les moyens de signalisation du dénivelé en extrémité du parking sous l'école de Bionnay, Monsieur le Maire propose qu'une barrière en bois soit posée.

Les dos d'âne dans le village de Bionnay sont fortement marqués (% de pente). Monsieur le Maire demande aux Services techniques une analyse de chaque dos d'âne et une correction des pentes pour respecter la réglementation.

